



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits agricoles

Question écrite n° 117123

Texte de la question

M. Christian Jacob attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les difficultés rencontrées par les éleveurs qui travaillent en circuits courts en Île-de-France. Encouragée notamment par le programme national pour l'alimentation et la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, la vente directe de produits agricoles concerne aujourd'hui 16,3 % des exploitations agricoles en France. Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles, qui permettent de valoriser les produits locaux et de créer des emplois, constituent une activité importante pour de nombreuses exploitations agricoles dans le domaine de l'élevage en Île-de-France. Si la production de denrées alimentaires doit répondre à des exigences sanitaires strictes, nécessaires pour assurer la mise sur le marché de produits sains et de qualité régulière, les fortes contraintes administratives pesant sur les éleveurs ne les incitent cependant pas à commercialiser leurs produits en vente directe. Par ailleurs, l'application de la réglementation notamment en matière vétérinaire peut connaître des disparités d'une région ou d'un département à l'autre. Enfin, la filière viande en Île-de-France est confrontée à un manque de structures d'abattage de proximité. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de favoriser le développement des circuits courts en matière d'élevage, notamment en Île-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Christian Jacob](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117123

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9486

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)